



Chantier abandonne par artisan peut il etre considere comme mise en danger de la vie d'autrui alors que des fils electriques ont ete laisses a l'air libre et non proteges dans une maison d'habitation ?

Par **Jacques46**, le **02/01/2019** à **05:47**

Bonjour,

Je rencontre de serieux problemes avec un artisan a qui j'ai confie des travaux de renovation de fenetres mais aussi de la refection totale du toit de ma verriere dont les vitres ont ete detruites par la grele. Comme le travail des fenetres est mal fait et presente des malfacons et des non conformites au regard du DTU que cet artisan Qualibat RGE est oblige de respecter, j'ai mis en suspend le solde de la facture des travaux dans l'attente que tout soit remis en ordre. En attendant j'avais confie a ce meme artisan la refection du toit de ma verriere. Il a fait le tiers du travail qui consiste a enlever toutes les vitres cassees pour les remplacer par des neuves qui servent a toute l'etancheite sous ma verriere y compris et surtout du circuit electrique apparent de l'eclairage. Pour me faire du chantage au paiement des fenetres pour lesquelles il ne veut pas intervenir pour reparer les malfacons il a tout simplement abandonne depuis DEUX MOIS la refection de ma verriere laissant de ce fait les fils electriques et l'eclairage sans aucune protection lorsqu'il pleut. A tout moment il y a un risque certain de court circuit avec toutes les consequences que l'on peut imaginer (incendie de la maison, electrocution etc...). Pensez vous que le Droit Penal pour mise en danger delibere de la vie d'autrui peut s'appliquer dans ce cas surtout qu'il est tres conscient de ce qu'il fait (l'artisan) ? C'est un veritable voyou pour bien d'autres raisons egalement. Moi je n'ai qu'une petite retraite et c'est pour cela que j'ai obtenue une aide de l'ANAH pour mes travaux hormis les travaux de ma verriere qui sont pris en charge par mon assurance habitation et je n'ai vraiment pas les moyens d'engager des frais de procedures pour me defendre normalement et ce d'autant que ma protection juridique vient de m'apprendre qu'elle n'intervient pas dans les litiges avec les artisans.

Alors si quelqu'un veut bien me donner quelques conseils ou informations pour que je me defende face a cet artisan je vous en suis tres reconnaissant par avance.

Cordialement